

Réunion du 09 décembre 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Véronique HELLEUX, Maire.

Présents : Mme HELLEUX, M.LORMEAU, Mme RODRIGUEZ, M.FLEURIEL, Mme PEZOT, MM.DUPONT, POPRAWSKI, LAUNAY, Mme FLAIRE, M.MARTIN, Mme LUCAS, M.LE DÉAN.

Excusé avec pouvoir : M.GARNIER a donné pouvoir à Mme PEZOT.

Excusées : Mmes RICOUX, CHARLES.

M.POPRAWSKI a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

Créances admises en non-valeur

Madame le Maire dit que les services de la trésorerie ont communiqué un état des créances admises en non-valeur pour la somme de 2 088,73 € correspondant à des loyers de 2013 et des frais d'obsèques de 2020. Lorsque la créance est définitivement irrécouvrable, sa perte doit être constatée en comptabilité. Mais elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune. Les créances concernées seront imputées à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur cette somme.

Récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus

La loi impose de produire un état récapitulatif de toutes les indemnités perçues par les élus.

Prénom et nom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat pour l'année 2022 (en Euros et en brut)
Véronique Helleux, Maire	20 895 €
Vice-Présidente à la Cdc	12 225 €
Dominique Lormeau, 1 ^{er} Adjoint	9 403 €
Christine Rodriguez, 2 ^{ème} Adjointe	9 403 €
Gérard Fleuriel, 3 ^{ème} Adjoint	9 403 €

Revalorisation du salaire de l'agent chargé de l'Agence Postale Communale

Madame le Maire dit que la gérante de l'Agence Postale Communale est embauchée depuis 6 ans sur le grade d'adjoint administratif et que la loi oblige la collectivité à signer un contrat à durée indéterminée avec l'agent. Son salaire pourrait être revalorisé à compter du 1^{er} janvier 2023.

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de rémunérer l'agent en charge de l'Agence Postale sur l'indice brut 387, indice majoré 354 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Divers

- Un bilan de l'espace jeunes a été réalisé avec l'animateur et les représentants des communes de Rai et d'Aube ; 7 jeunes Albins l'ont fréquenté cette année
- Madame Helleux remercie Monsieur Dupont pour son investissement au Syndicat des eaux du Percher
- Monsieur Jean-Pierre Châles, agent technique part à la retraite le 1^{er} janvier 2023

Tour de table

➤ Monsieur Lormeau

- Les passerelles autour de la forge seront terminées fin janvier

- La fin de la 1^{ère} tranche de la mise aux normes des installations d'assainissement chez les particuliers est prévue en décembre ; la deuxième doit démarrer en février

➤ **Madame Rodriguez**

- Les vœux du Maire sont prévus lundi 16 janvier 2023
- Le bulletin municipal est en cours de rédaction ; il sortira en janvier
- L'Assemblée Générale des Amis de la Comtesse de Ségur aura lieu jeudi 15 décembre à 14h00. Monsieur Fleuriel y assistera.
- Le Jumelage organise un conte de Noël à la Médiathèque samedi 17 décembre à 15h00

➤ **Monsieur Fleuriel**

- Les calendriers du passage SMIRTOM pour l'année 2023 ont été mis dans les boîtes aux lettres
- Josiane Lucas a distribué les bons de Noël aux personnes concernées ; Monsieur Fleuriel la remercie

➤ **Monsieur Dupont**

- Le prix de l'eau potable va baisser en 2023
- Les prises n'ont pas été posées sur les candélabres de la rue du Souchet ; il n'y a donc pas de décorations de Noël
- Les lampadaires situés au bout de la rue du Souchet sont cassés, il faudrait les remplacer. Réponse : Monsieur Lormeau va réactualiser le devis et un dossier de DETR va être déposé
- Du matériel de basket installé dans le gymnase n'est plus aux normes. Réponse : Madame Le Maire demande à ce que ce panneau soit condamné.
- Le Club de basket a donné des filets pour des panneaux de basket ; Monsieur Dupont souhaite qu'un agent communal l'aide à les changer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.